

*Ordonnance Souveraine n° 260 du 16 novembre 2005
dcernant la Mdaille de la Reconnaissance de la
Croix-Rouge Monégasque.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 294 du
16 octobre 1950 instituant une Mdaille de la
Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Mdaille en Vermeil de la Reconnaissance de
la Croix-Rouge Monégasque est dcernée à :

M^{mes} Annie ABADIE, épouse GALLO, Collaboratrice
à la section Infirmières,

Elise ACCHIARDO, veuve TOLOSANO,
Collaboratrice à la section Croix-Rouge de
la Résidence du Cap Fleuri,

Lucienne JURGAUD, épouse ALBESIANO,
Collaboratrice à la section Croix-Rouge de
la Résidence du Cap Fleuri,

M. Max ROMANET, Secouriste Militaire.

ART. 2.

La Mdaille en Argent de la Reconnaissance de la
Croix-Rouge Monégasque est dcernée à :

M^{me} Cristina FURNO, épouse NOGHES, Membre du
Conseil d'Administration de la Croix-Rouge
Monégasque et Responsable de la section
Croix-Rouge au Centre Hospitalier Princesse
Grace,

M^{me} Josyane RUE, épouse TADDEI, Collaboratrice
à la section Infirmières.

ART. 3.

La Mdaille en Bronze de la Reconnaissance de la
Croix-Rouge Monégasque est dcernée à :

MM. Jean-Christophe AGOSTA, } Secouristes
Grégory ARCIN, } Militaires

M^{les} Béatrice BOYER, } Secouristes
Sandrine CHOLLEY, }

M^{me} Isabelle CHRISTEN, Collaboratrice à la section
Infirmières,

MM. David CLERISSI, } Secouristes
Philippe DAGNES, } Militaires
Philippe DESTREBECQ, }
Olivier DUGUE, }

M^{me} Trinidad FERNANDEZ, épouse MARTINI,
Secouriste,

M. Thierry FOSSEY, Secouriste,

M^{me} Hélène GENIN, épouse GUERRY, Cadre
retraitée de la Croix-Rouge française de
l'Isère,

M. Jean-François GUERRY, Chef d'intervention
retraité de la Croix-Rouge française de l'Isère,

M^{me} Pascaline LAMBRECHT, Secouriste,

M^{me} Wadad NAAME, épouse AWAD, Collaboratrice
à la section Croix-Rouge de la Résidence du
Cap Fleuri,

MM. Eric OTTO, Secouriste Militaire,

Diego PALMERO, Secouriste,

M^{me} Katyuscia PALMERO, épouse GRANDIDIER,
Secouriste,

MM. Pascal RACCA, } Secouristes
Bruno ROBINAUD, } Militaires
David TRIVELLI, }

Jean-Pierre VALENTIN, Collaborateur à la
section des Infirmiers et Infirmières,

M. Dimitri VIRY, Secouriste Militaire.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille cinq.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
R. NOVELLA.
